

la dernière colonne à ceux des colonnes précédentes, car l'énergie disponible de façon continue et la puissance installée ne sont pas directement comparables. En termes approximatifs, cependant, on peut supposer que la puissance correspondant au débit de Q50 représente une estimation rapprochée, quoique prudente, de la puissance hydraulique qu'il reste à aménager au Canada.

Répartition provinciale et territoriale.—La répartition des ressources hydrauliques inexploitées et de la puissance captée entre les provinces et les territoires du Canada, donnée au tableau 2, démontre que l'énergie hydraulique a été captée sur une grande échelle dans toutes les provinces sauf l'Île-du-Prince-Édouard, où les ressources sont peu abondantes. À mesure que se poursuit la mise en valeur des ressources naturelles, on se rend mieux compte de l'avantage que constitue la présence d'énergie hydraulique à proximité de gisements miniers, de forêts et d'autres richesses naturelles. Il est plus probable que le vaste potentiel hydro-électrique des cours d'eau des territoires septentrionaux sera appelé à devenir un facteur de toute première importance pour l'exploitation future des ressources naturelles du Nord canadien.

D'après les données restreintes disponibles sur le débit des cours d'eau de *Terre-Neuve*, on estime que cette province est dotée d'abondantes ressources hydrauliques. Bien qu'en général les rivières de l'île soient plutôt courtes, la topographie et le ruissellement favorisent l'aménagement d'installations hydro-électriques. La plupart des importantes installations électrogènes de l'île desservent l'industrie des pâtes et papiers. Au Labrador, la rivière Churchill et ses affluents, maintenant en voie de développement, constituent l'une des plus grandes sources d'énergie hydraulique au Canada.

Dans l'*Île-du-Prince-Édouard*, il n'existe pas de cours d'eau importants, de sorte que les aménagements sont de puissance restreinte et servent uniquement à l'exploitation de petites usines. Bien que peu considérables en comparaison de celles des autres provinces, les ressources hydrauliques du *Nouveau-Brunswick* et de la *Nouvelle-Écosse* sont une source précieuse d'énergie, d'un apport notable à l'économie de ces deux provinces. On y trouve de nombreux cours d'eau qui offrent des emplacements d'une certaine importance, soit à une distance qui permet le transport économique du courant aux principales villes et municipalités, soit avantageusement situés pour favoriser l'exploitation des ressources forestières et minières. Ces provinces sont dotées, en outre, d'abondants gisements de houille.

De toutes les provinces, c'est le *Québec* qui est le plus abondamment pourvu de houille blanche, car il possède plus de 40 p. 100 du total des réserves d'énergie hydrauliques connues du Canada. Le Québec occupe aussi le premier rang pour ce qui est des ressources hydrauliques aménagées; la puissance captée de ses installations s'établit à 10,746,000 kW soit environ 47 p. 100 du total national. La plus grande centrale hydro-électrique du Canada est celle de la Commission hydro-électrique du Québec à Beauharnois, sur le Saint-Laurent, d'une puissance de 1,574,260 kW. Sont également remarquables la centrale Bersimis I de la Commission sur la rivière Bersimis, dont la puissance est de 912,000 kW, et la centrale de l'*Aluminum Company of Canada Limited* et son usine génératrice de 742,500 kW à Chute-des-Passes, sur la rivière Péribonca. Un projet d'envergure, qui marquera un grand pas en avant dans l'exploitation des ressources hydrauliques de la province, est actuellement en voie de réalisation. Cette vaste entreprise, qui comporte la mise en valeur des chutes sur les rivières Manicouagan et Outardes, portera éventuellement à quelque 5,800,000 kW la puissance globale des aménagements sur ces deux rivières. La production d'énergie électrique dans la province est grandement facilitée par la régularisation du débit des cours d'eau qu'effectue le ministère des Richesses naturelles du Québec, au moyen de ses barrages de retenue. En 1965, une partie de la responsabilité concernant la régularisation du débit a été transférée à la Commission hydro-électrique du Québec.

En *Ontario*, vu que la plus grande partie des ressources hydrauliques importantes situées à proximité des centres de forte consommation sont déjà aménagées, les planificateurs envisagent maintenant d'aménager des emplacements plus éloignés. Grâce à